

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Plénière du Lundi 27 avril 2020
P.V. N° 29

(Cette séance plénière est réalisée en visio conférence en raison des contraintes de confinement imposées par les circonstances de la pandémie dûe au Covid 19).

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Robert ANDRE – Tarek BEN AMOR – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – Bernard COTY – Christophe COURET – Julien DENANTE – Christian DELANNOY – Gaëtan DENEUVE – Cédric DERVEAUX – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Florian GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Noël LANDON – Karim MESSISHA – Michel MOMBOISSE – Guy MUCCI – Serge PAPA – Raymond PERON – Fabrice POREE.

Excusés : MM. Bilel BARHOUMI – Jean Jacques BENHAMOU – Yann BODENES – José CAUDMONT – Michel EBRARD – Bertrand KEMPF – Georges PEZZOLI

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

3 – DERNIER RAPPEL : Les arbitres, observateurs, accompagnateurs sont tenus par le règlement d'adresser à la Comptabilité du District un justificatif de domicile daté du mois de janvier 2020. Si cela n'a pas été fait, vos virements ne seront plus effectués et vous vous trouverez en infraction avec l'ART 19 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

4 – LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.

Ne pas le faire est une infraction à l'ART. 41 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

ARTICLE 41 : Correspondances arbitres

Les arbitres se voient attribuer une adresse mail officielle par la ligue de la Méditerranée (numérodélivrance@ligue-mediterranee.fr) lors de leur première demande de licence et dont le mot de passe leur est communiqué par l'instance.

Toutes les correspondances (rapports disciplinaires - lorsqu'ils n'ont pas pu être adressés par la voie MYFFF -, courriers d'excuse pour absence en audition ou à une rencontre, indisponibilités ...etc.) que les arbitres sont amenés à effectuer envers les organismes officiels (District, Ligue), doivent obligatoirement passer par cette messagerie.

Pour les correspondances envoyées à d'autres commissions que celle des arbitres, la CDA et le représentant de celle-ci au sein de la commission concernée doit obligatoirement être mis en copie.

De même, la C.D.A. et le Secrétariat ainsi que les diverses commissions du District adressent leurs correspondances ou convocations uniquement par cette [messagerie officielle que les arbitres sont tenus de consulter à minima toutes les 48 h.](#)

RAPPELS AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

Les demandes d'arbitres ne peuvent pas être systématiquement satisfaites par la section désignation du fait de ses obligations de couverture de certaines catégories et des paramètres concernant les arbitres (âge, capacité, limitation à 2 matchs par week-end pour tous les arbitres, disponibilités etc.).

COMPTE-TENU DE CES CONTRAINTES IL EST QUASIMENT IMPOSSIBLE DE MODIFIER LES PLANNINGS DANS LES 10 JOURS PRECEDANT UNE RENCONTRE.

Les demandes doivent parvenir 21 jours avant la date du match dont l'horaire doit être connu et au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du District : <https://var.fff.fr/arbitrage/documents-generaux/>

ORDRE DU JOUR

1. Revue des troupes
2. Fin de saison 2019-2020
 - a. Théorique
 - b. Pratique
3. AG de fin de saison
4. Dossiers de Renouveau
5. Projet Règlement Intérieur
6. Préparation 2020-2021
7. Questions Diverses

1 – SITUATION DE CHACUN DES MEMBRES AU REGARD DE LA SITUATION

- Après avoir ouvert la séance plénière du jour et rappelé le courage de tous ceux qui œuvrent pour sauver des vies au détriment de leur santé dans cette terrible épreuve que représente la lutte contre la pandémie actuelle, le Président effectue « un tour de pc » pour prendre des nouvelles des membres de la commission « branchés » à l'occasion de cette réunion très exceptionnelle et surtout inédite.

- Globalement, la grande majorité des « connectés » ne rencontre pas de difficultés particulières et supportent assez bien les restrictions imposées par les circonstances ... même les « anciens » où presque tous réagissent positivement.

- **Dossiers en cours :**

- Etablissement et validation de la liste des arbitres souhaitant devenir assistants spécifiques
- Etablissement de la liste des arbitres arrêtant leur carrière
- Résultats FIA Février
- Mise à jour et récapitulatif des retraits de points et des amendes

2 – FIN DE SAISON 2019 / 2020

- TESTS THEORIQUES :

*** Futsal :**

Créneaux à définir par catégorie

Mercredi 29 avril à 18h00 via la P.F.P.

- **Composition :**

- 6 QCM à 1 pts
- 7 vidéos à 2 pts
- 6 questions à 5 pts

*** Foot Libre :**

Créneaux à définir par catégorie

Samedi 9 mai à 18h00 via la P.F.P.

- **Composition :**

- 10 QCM à 2 pts
- 10 vidéos à 2 pts
- 10 questions (5 à 3 pts / 5 à 5 pts)
- 2 situations rapport à 10 pts

- **Accessions :**

Futsal :

Minimas d'accessions :

- 32,50 / 50

Minimas de maintien :

- 25 / 50

Foot Libre :

Minimas d'accession :

- 65/100
- 20/40 aux questions

Minimas de maintien :

- 50/100
- 20/40 aux questions

Rétrogradation théorique maintenue

- **Classement pratiques**

Foot Libre & Futsal

Proposition :

Pas de descente terrain

Classement basé sur 1 seule observation soit la meilleure des 2 pour ceux ayant eu 2 observations, soit la première, soit la moyenne des 2 observations (plusieurs simulations seront présentées lors de la prochaine réunion). Cette proposition fait l'objet d'un débat

Reprise des feuilles d'observations par chaque observateur avec affectation d'un nombre de points en fonction des rubriques et des critères.

3 – ASSEMBLEE GENERALE de fin de saison

Bilan général en vidéo

Compte-rendu des différentes sections sous forme de vidéo des responsables des sections

Promotion et accessions sous forme de vidéo

Diffusion aux arbitres via un lien internet envoyé dans un mail

4 – DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE

Administratif :

- Demande de licence :
- Fiche de renseignements
- Frais de dossiers :
- Montant identique à la saison 2019/220

Médical :

Décision Commission Fédérale Médicale

Examen clinique :

- indispensable à la date limite exigée par le District pour la délivrance de la licence avec **Examens cardiologiques** tel que prévu dans le formulaire officiel (téléchargeable sur le site du District ou de la Ligue), y compris pour le renouvellement de la première licence.

Les dossiers médicaux doivent parvenir à la CDA au plus tard 2 mois après la date de demande de délivrance de la licence par le club de rattachement, date enregistrée par la ligue de Méditerranée.

TOUTEFOIS : un délai supplémentaire sera accordé jusqu'au **au 31 octobre 2020** mais uniquement pour adresser au District les relevés cardiologiques exigés.

EN OUTRE ET POUR CETTE SAISON 2020/2021 SEULEMENT :

Tous les arbitres devront faire parvenir à la commission une ECHOGRAPHIE CARDIAQUE, totalement indépendante de l'électro cardiogramme simple ou du test à l'effort.

5 – PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

- En cours d'élaboration avec mise à l'étude des diverses modifications proposées par les membres de la commission.
- Il sera adressé sur les messageries de Ligue et devra être consulté et téléchargé par tous les arbitres dès sa parution sur le site du District.

6 – PREPARATION SAISON 2020 / 2021

Section Lois du Jeu et Formation : (dans la mesure des autorisations sanitaires)

- Stage de rentrée Futsal :

8h00 - 10h00 : Tests Physiques

11h00 – 12h30 : Modification Lois du Jeu

12h30 : Repas

13h30 : P.F.P. 2020-2021

15h30 : Pause

15h45 : Observations 2020-2021

16h30 : Echanges avec la CDA

17h00 : Fin de journée

- Stage de rentrée Football libre (à 11) :

8h00 - 10h00 : Tests Physiques

11h00 – 12h30 : Modification Lois du Jeu

12h30 : Repas

13h30 : Assemblée Générale de Début de Saison **(y compris pour les arbitres Futsal)**

15h30 : Pause

15h45 : Observations 2020-2021

16h30 : Echanges avec la CDA

17h00 : Fin de journée

- Stage Thématique :

8h30 – 9h00 : Accueil des Arbitres

9h00 – 12h00 : Stage

12h00 : Verre de l'amitié

- Formation Initiale Accélérée :

Formations 4 jours continus :

Du 25 au 28 Aout 2020

Du 26 au 29 Octobre 2020

Du 22 au 25 Février 2021

Du 26 au 29 Avril 2021

Formations 4 jours discontinus :

Les 19, 26 Septembre 03, 10 Octobre 2020

Les 7, 14, 21, 28 Novembre 2020

Les 9, 16, 23, 30 Janvier 2021

Les 6, 13, 20, 27 Mars 2021

NOTA : Les dates et lieux de tous les stages et formations seront communiqués ultérieurement avec les convocations individuelles adressées aux arbitres.

- Reprise des cours de formation :

Toulon / Puget / Cours de Ligue / Pôle Espoir :

Mercredi 16 Septembre 2020 à 18h00

7 – QUESTIONS DIVERSES

. Le déroulement et le mode opératoire des prochaines réunions de la CDA après le déconfinement seront fonction des décisions prises par le Comité Directeur du District.

- à 20h30 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière en visio conférence.

Prochaine réunion restreinte sur convocation

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD